

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AFIN D'AUTORISER LA DÉMOLITION PARTIELLE D'UN BÂTIMENT À VOCATION INDUSTRIELLE ET LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SUR L'EMPLACEMENT FORMÉ DES LOTS 1075-1, 1076, 1077-1, 1078-1, 1079-1 DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE MONTRÉAL - 730, RUE ROSE-DE-LIMA.**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest, suite à l'adoption à sa séance du 6 avril 2010 d'un premier projet de résolution, tiendra une assemblée publique de consultation le 29 avril 2010 à 18 h 30 à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement au 815, rue Bel-Air.

L'objet du présent règlement vise à permettre la démolition partielle du bâtiment existant pour permettre la construction d'un bâtiment de 6 étages qui aura un maximum de 66 unités d'habitation. Le projet est étudié en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, car il déroge aux normes se rapportant aux usages et au nombre d'étages maximal prescrit.

Le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble permet d'autoriser des projets non conformes à la réglementation, tout en respectant les objectifs du plan d'urbanisme.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée ainsi que les zones contiguës à celle-ci, ladite zone visée étant délimitée comme suit :

*Description approximative de la zone visée :*

**0221**

Délimitée par la rue Saint-Antoine Ouest, la rue Rose-de-Lima, la limite arrière des terrains du côté sud de la rue Saint-Antoine Ouest et la rue Irène.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h ainsi que dans les bibliothèques de l'arrondissement.

**DONNÉ** à Montréal, ce 15 avril 2010.

Caroline Fisette, OMA  
Secrétaire d'arrondissement

**Renseignements : 514 872-1950**